



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autofresh Fruits De La Foret

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Autofresh Fruits De La Foret

Numéro du produit 407-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Désodorisant

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Elicitation - EUH208

Dangers pour l'environnement Non classé.

Environnement On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Autofresh Fruits De La Foret

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208 Contient du C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|--|--|
| C9-11 Pareth-8 | 2-5% |
| Numéro CAS: 68439-45-2 | |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Acute Tox. 4 - H302 | Xn;R22. Xi;R41. |
| Eye Dam. 1 - H318 | |
| C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix) | <0.01% |
| Numéro CAS: 55965-84-9 | |
| Facteur M (aigu) = 1 | Facteur M (chronique) = 10 |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Acute Tox. 3 - H301 | T;R23/24/25 C;R34 R43 N;R50/53 |
| Acute Tox. 3 - H311 | |
| Acute Tox. 3 - H331 | |
| Skin Corr. 1B - H314 | |
| Eye Dam. 1 - H318 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | |
| Aquatic Acute 1 - H400 | |
| Aquatic Chronic 1 - H410 | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Non pertinent.

Autofresh Fruits De La Foret

| | |
|-------------------------|--|
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Enlever les vêtements contaminés. Rincer à l'eau. Utiliser une lotion appropriée pour hydrater la peau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| Inhalation | Aucun symptôme particulier connu. |
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. |
| Contact cutané | Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations. |
| Contact oculaire | Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications pour le médecin | Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|------------------------------------|---|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Le produit n'est pas inflammable. Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
|---------------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers | Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue. |
| Equipements de protection particuliers pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. |
|----------------------------------|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autofresh Fruits De La Foret

Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Déversements importants: Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Rincer le déversement à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 30°C. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

C9-11 Pareth-8 (CAS: 68439-45-2)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Autofresh Fruits De La Foret

| | |
|--|--|
| Protection des mains | Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Polychlorure de vinyle (PVC) Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété. Prévoir une fontaine oculaire. |
| Mesures d'hygiène | Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |
| Protection respiratoire | Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| Aspect | Liquide. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Agréable. |
| Seuil olfactif | Non disponible. Non disponible. |
| pH | pH (solution concentrée): ~ 7.0 pH (solution diluée): ~ 7.0 @ 1% |
| Point de fusion | 0°C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | ~ 100°C @ |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non applicable. |
| Pression de vapeur | Non applicable. |
| Densité de vapeur | Non applicable. |
| Densité relative | ~ 1.000 @ (20°C)°C |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau. |
| Coefficient de partage | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable. |

Autofresh Fruits De La Foret

| | |
|-------------------------------------|--|
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | ~ 1 cSt @ 20°C |
| Propriétés comburantes | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |
| Commentaires | Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates. |

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 0 de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de risques particuliers de stabilité. Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non pertinent. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Pas de données enregistrées.

Autres effets sur la santé Cancer hazard (contains material which) may cause cancer.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 16 683,35

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine Scientifiquement injustifié.

pH extrêmes

Moderate pH (> 2 and < 11.5). Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alcali. Non irritant.

Information générale

Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Autofresh Fruits De La Foret

| | |
|--|---|
| Inhalation | Pas de danger spécifique pour la santé connu. |
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. |
| Contact cutané | Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant. |
| Contact oculaire | Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements. |
| Dangers chroniques et aigus pour la santé | A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible. Pas d'effet spécifique à long terme connu. |
| Voie d'exposition | Ingestion. Inhalatoire |
| Symptômes | Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes. |

SECTION 12: Informations écologiques

| | |
|--------------------|--|
| Écotoxicité | Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit ne devrait pas être dangereux pour les procédés de traitement des eaux usées. Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié. Le produit ne contient pas d'agents complexants organiques avec un niveau de COD < 80% après 28 jours. |
|--------------------|--|

12.1. Toxicité

| | |
|--|--------------|
| Toxicité aiguë - poisson | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - microorganismes | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - terrestre | Indéterminé. |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités. |
|-------------------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|----------------------------------|---|
| Bioaccumulative potential | Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. |
| Coefficient de partage | Non disponible. |

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|-----------------|------------------------------------|
| Mobilité | Le produit est soluble dans l'eau. |
|-----------------|------------------------------------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|--|--|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB | Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. |
|--|--|

12.6. Autres effets néfastes

Autofresh Fruits De La Foret

Autres effets néfastes Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Classification de danger pour l'eau WGK 1

Autofresh Fruits De La Foret

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

US Federal Regulations

SECTION 16: Autres informations

| | |
|---|---|
| Information générale | Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. |
| Commentaires sur la révision | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente. |
| Publié par | Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616 |
| Date de révision | 15/04/2015 |
| Révision | 6 |
| Remplace la date | 03/03/2015 |
| Statut de la FDS | Approuvé. |
| Phrases de risque dans leur intégralité | Non classé R22 Nocif en cas d'ingestion. R41 Risque de lésions oculaires graves. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.